CLR- Union SNUI - SUD Trésor

Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44

Fax 01.43.48.96.16 - E-mail : clr@snuisudtresor.fr - http://www.snuisudtresor.fr /clr/

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM,

Bulletin National de Liaison du Comité des retraités

N° 55

Avril/Mai 2012

Un président s'en va… Un autre président arrive…

Il ne s'agit pas de faire une analyse de plus du résultat de l'élection présidentielle ni de préparer les législatives. Ce n'est pas que le sujet manque d'intérêt… Non il s'agit plus simplement de la vie du Comité de Liaison des Retraités de notre syndicat.

Notre président Christian Steenhoudt a présenté sa démission lors de notre dernière AG. Il s'en explique dans un courrier que vous trouverez dans ce journal.

Le nouveau bureau du CLR tiens à remercier Christian pour l'activité intense qu'il a déployé au cours de ses cinq ans de présidence. Nous savons qu'il continuera à avoir une vie militante syndicale active en nous représentant au sein de la Commission Exécutive Nationale de la FGR-FP.

Même si nous avons regretté cette décision, la continuité de l'activité du CLR, de l'action du bureau du CLR priment.

Lors de sa première réunion, le bureau du CLR a élu comme nouveau président Henri Herrera, jeune retraité, ancien secrétaire de section du CSI Versailles.

COMPTE RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE du 29.03.2012

125 adhérents participaient à cette Assemblée Générale du CLR dont de nombreux camarades de province ce qui prouve qu'après la retraite, il y a encore un syndicalisme…

C'est notre camarade Pierre DELBART qui a présidé cette Assemblée Générale.

Clo PERETTI, trésorière, a présenté le rapport de trésorerie certifié par les superviseurs.
Il a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT d'ACTIVITÉ :

Suite aux interventions de Gérard Gourguechon et Bernard Lagardère qui tous deux ont reproché au bureau du CLR d'avoir organisé une consultation des retraités et contesté tout droit à un rôle politique du CLR, les débats ont très vite dévié et ont surtout porté sur le rapport d'orientation et presque exclusivement sur le changement de nom de notre organisation, occultant les autres points de l'ordre du jour :

- les motions revendicatives de la FGR,
- l'UNIRS,
- le compte rendu de Bernadette PAUGAM qui a assisté à la première réunion ministérielle consacrée aux retraités.

Résultat du vote sur l'activité :
120 pour – 2 contre – 3 abstentions

DÉBAT sur le CHANGEMENT de NOM :

La consultation engagée auprès des adhérents par le bureau du CLR a donc fait l'objet d'une polémique. L'intention n'était pourtant que de récolter un avis pour mesurer l'intérêt pour ce changement.
Cette consultation interne n'était qu'un simple droit à l'expression, sans revendication d'un poids politique institutionnel. En 8 jours, 993 réponses sont parvenues au CLR.

Le vote exprimé par les participants à l'AG, sur l'appellation SOLIDAIRES FIP a été très net :

119 contre – 2 pour – 2 abstentions – 2 refus de vote,

(résultat rappelant, à quelques voix près, celui exprimé lors de l'AG de l'année 2009).

VŒU du CLR sur le CHANGEMENT de NOM :

Conformément aux dispositions de l' article 5 des statuts qui prévoient que les adhérents retraités, s'ils appartiennent à la section départementale de leur domicile, sont également regroupés au niveau national au sein du comité de liaison qui peut émettre des voeux lors de son AG afin de les présenter dans le cadre du congrès.

En conséquence, réunis en AG le 29 Mars 2012 les adhérents du comité de liaison des retraités de l' Union SNUI-SUD-Trésor Solidaires estiment indispensable la continuité de la mise en oeuvre d'un syndicalisme d'adhérents, de proximité, d'analyse, de critique, de proposition et d'action pour une défense efficace des intérêts matériels et moraux de tous les agents, de tous grades de la DGFIP.
Ils considèrent que conformément à l'histoire du mouvement ouvrier et à la culture et aux pratiques syndicales qui ont fait du SNUI (composante de l'Union) le premier syndicat à la DGI en adhérents et en voix, c'est à partir du champ syndical que constitue le métier que l'on doit continuer à oeuvrer tout en ayant constamment la capacité d'ouvrir son champ de réflexion et de revendications et ses capacités d'action sur tous les problèmes qui touchent l'ensemble du monde du travail.
Dans le cadre de l'interpro et de l'US Solidaires, ils réaffirment vouloir rester dans les principes fondamentaux qui ont prévalu à la création du G1O devenu US Solidaires. Ces fondamentaux soulignent la primauté du syndicat de base qui doit faire seul ses analyses en toute indépendance politique, économique.
Ils réaffirment leur respect des cultures et des histoires différentes des syndicats qui composent l'US Solidaire et c'est pourquoi ils continuent à être opposés à toute position entraînant une «confédéralisation » de même type que les confédérations classiques.
A ce titre et dans le cadre du 29ème congrès, ils se déclarent opposés au changement d'appellation proposé Solidaires FIP, et souhaitent une appellation qui prenne d'abord en compte le syndicat de base en mettant en premier sa dénomination et ensuite sa qualité de membre de Solidaires.

Ce vœu, conforté par les 993 réponses reçues en 8 jours, dans le cadre de la consultation interne au CLR, a été voté par 119 des 125 présents à l' AG (2 votes contre - 2 abstentions - 2 refus de vote).

ELECTION du Bureau du CLR :

Bernadette Paugam, Jean- Pierre Noiré, Daniel Roth, Michel Soufflet et Christian Steenhoudt ont présenté leurs démissions.
Danièle Godkine, Guy Fleurial et Jacques Pelamourgues ne se sont pas représentés pour des motifs personnels.

ONT ETE ELUS OU REELUS *:*

René BAUMES,
Raymond BODIGUEL,
Philippe BOUFFARTIGUE,
Jocelyne BOIVIN,
Michèle BRUGNEAUX (CP),
Monique CLAIRET,
Michelle COMBE,
Patrice EGGENSCHWILLER,
Gisèle FREY,
Henri HERRERA,
Mitou NOUI,
Denis PALLANT,
Clo PERETTI,
Alain RENAUD –CHARPENTIER,
Francis SALVAN,
Et Jacques SELVES.

PROCEDURES DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Notre camarade François Albertini a exposé les actions menées dans le cadre des recours devant les Tribunaux Administratifs tendant à obtenir la prise en compte des enfants dans le calcul des taux de pension.
Toutes les décisions ont donné satisfaction sur le fond à plusieurs camarades qui obtiennent une augmentation de leur taux de pension. Les rappels d'arrérages payés varient de 1.800€ à 18.000€.
Tous les requérants ont vu leur pension mensuelle améliorée, à raison de 2% par enfant.
Les recours engagés concernent les camarades ayant pris leur retraite entre le 17 mai 1990 et fin janvier 1997.

Pierre Delbard clos l'Assemblée Générale et nous invite à rejoindre les locaux du syndicat où nous attendent apéritif et repas.

Tous les participants à ce repas remercient les camarades du Bureau National pour le touchant et très chaleureux accueil réservé aux "anciens".

Référendum sur le Changement de nom

Tous les adhérents à jour de leur cotisation syndicale vont être invités à participer à un référendum organisé début juin, afin de se prononcer sur la proposition de changement de nom. Vous allez recevoir, pratiquement en même temps que ce journal, le matériel nécessaire au vote.
Ce référendum ne fait pas double emploi avec la consultation organisée au mois de janvier par le bureau du CLR. Avant notre AG, nous souhaitions simplement avoir l'avis du plus grand nombre possible de retraités afin de vous représenter le plus fidèlement possible lors du congrès d'Albi.

Cette proposition de changer le nom de notre syndicat est soumise à tous les adhérents.

Votez et faites voter ! C'est vous qui décidez !

Le mot du Président Sortant.....

Christian Steenhoudt

De secrétaire de section en qualité d'inspecteur élève à l'ENI, à Secrétaire Général après la grande « guerre » de 1989 j'ai été militant sans interruption même après être rentré dans les services en 1996. En quittant le bureau national je respectais ainsi la culture SNUI de tous les anciens secrétaires généraux avant moi, à deux exceptions près, qui sont rentrés à un moment ou un autre dans les services. Bien que dans les services, j'ai gardé les mandats de l'UFE, tout en étant également CAPISTE National jusqu'au départ en retraite, puis il y a cinq ans j'ai été élu à la présidence du CLR. J'ai donc toujours aimé militer dans ce syndicat, à quelque niveau que ce soit, quel que soit le dossier que j'avais en charge et ils furent nombreux et variés.

Il y avait du plaisir à militer dans ce syndicat, jusqu'alors si fier de ses particularités, et qui correspondait à une forme de syndicalisme dans laquelle chacun pouvait se sentir bien, grâce à un état d'esprit de grande tolérance, avec le plus grand respect des différences, avec la plus grande liberté d'expression et d'action. Tout cela tranchait fortement avec les pratiques centralisées, bureaucratiques, doctrinaires de certains syndicats. La volonté d'y faire vivre un syndicalisme de masse et d'adhérents a toujours pu s'appuyer sur la mise en œuvre d'une démocratie la plus vivante, la plus directe et la plus continue possible. La nécessité de respecter les adhérents dans leur diversité était une des bases incontournable de ce syndicalisme de proximité, unitaire, indépendant, démocratique. Cette culture de syndicat de masse et d' adhérents est portée par la confrontation quotidienne avec la réalité des adhérents qui considèrent que le rôle du syndicalisme n'est pas de prendre position sur tous les sujets, et tout le temps, qu'il y a pour cela des partis politiques

Grâce à l'outil SNUI, grâce aux valeurs portées, grâce aussi un peu à mon caractère, en 40 ans de vie militante, tout cela m'a permis de ne jamais reculer ni démissionner quel que soit l'adversaire administratif et/ou politique, quel que soit le partenaire syndical. Aujourd'hui je n'ai pas changé et, contrairement à certaines rumeurs, c'est par libre choix total que dès le début de l'AG du CLR du 29 Mars dernier j'ai annoncé ma démission de mes fonctions de président du bureau du CLR. Par ailleurs ma démission n'a pas été la seule puisque, lors de cette AG, ont également démissionné du bureau du CLR: Bernadette PAUGAM (ex Secrétaire de Section), Daniel ROTH(ex Secrétaire Général), Michel SOUFFLET(ex Régional).

Toutefois je continuerai à militer puisque c'est à l'unanimité que les participants à cette AG m'ont désigné pour continuer à représenter le syndicat au sein de la Commission Exécutive Nationale de la FGR-FP.

Après 5 années d'exercice, je tiens à souligner le plaisir que j'ai eu de travailler avec une équipe formée de militants qui, tout au long de leur vie active, ont participé à la construction du SNUI, à son épanouissement, ont participé à forger son identité, sa culture, faite de respect de l'autre, d'intelligence du cœur qui nous faisait toujours rechercher plus ce qui nous rapprochait que ce qui nous divisait car au-delà du partage d'un certain nombre de valeurs, ce qui nous caractérisait et qui était remarqué, y compris par les autres syndicats, c'est qu'au SNUI nous fonctionnions aussi à l' affectif.

N'en déplaise à certains prétendus modernistes notre syndicat a une histoire, une identité toute particulière qui en ont fait une remarquable exception dans le paysage syndical. Il n'y a rien de moderne de vouloir faire du syndicalisme du même type que celui des confédérations qui a perdu des millions d'adhérents sur les 50 dernières années. Il n'y aurait rien de moderne que d'affirmer que nous serions les seuls en capacité de sauver le monde du travail en général et le syndicalisme en particulier .Ce type de discours a une fâcheuse tendance à ressembler à certains discours politiques connus. Par ailleurs il faut rappeler que nous avons toujours dénoncé la situation du syndicalisme français, divisé, parcellisé, minoritaire, et que nous avons toujours été porteurs d'une volonté de réunification syndicale.

Au moment où le syndicalisme se doit de prendre en charge une situation démographique sans précédent, au moment où il se doit pour certains de sortir de leur conception syndicale des « travailleurs, travailleuses », au moment où il lui faut prendre en charge la défense globale de tous ceux qui ne vivent ou qui n'ont vécu que du seul fruit de leur travail, il est important que notre syndicat , dans son ensemble, prenne en compte sérieusement le rôle du CLR qui statutairement regroupe nationalement tous les retraités.

Dans ce cadre l'AG du 29 Mars du CLR par ses débats fournis et ses votes a envoyé à l'ensemble de l'organisation, un message de politique syndicale clair et fort, en rejetant de façon ultra majoritaire, la conception plus que réductrice du rôle du CLR, (jusqu'à remettre en cause son droit statutaire de présenter un vœu). Il faut souligner que cette conception réductrice n'avait été défendue que par une fraction ultra marginale d'adhérents. Je me réjouis de cette prise de position ferme.